



A la chasse,
je suis nature !

2020

ACCA 07 - 26

INTERDÉPARTEMENTALE
CHASSE DRÔME-ARDÈCHE



Depuis 1981 - Association déclarée loi 1901, diplômée de l'Académie du Mérite et Dévouement Français



Privas, Valence, le 7 décembre 2020

Inter Flash Info Spécial



Appelants interdits « et » autorisés ! ...

LES CHASSEURS DRÔME-ARDECHE DENONCENT UNE
« HYPOCRISIE ». ILS RENONCENT A LEUR RÔLE DE
« VEILLEURS SANITAIRES DE LA NATURE » ET
PLACENT L'ETAT FACE A SES RESPONSABILITES

. Sans aucun fondement scientifique ni médical, la différence de traitement entre chasse de régulation autorisée (grand gibier) et chasse de loisir interdite (petit gibier) a ébréché l'unité fédérale de la chasse. Encouragée par le résultat, soutenue par sa garde rapprochée de 130 parlementaires signataires du RIP antichasse, Mme Pompili récidive : **la chasse au gibier d'eau à la hutte avec appelants n'est plus autorisée en France que pour une seule catégorie. Bonjour « Egalité » républicaine ! ...**

Propriétaires ou actionnaires d'une hutte de chasse de 24 m² (au moins) pour 3 chasseurs présents, aménagée en domicile (permettant d'y séjourner le jour et la nuit), surplombant un plan d'eau de grande superficie, généralement un marais, disposant en annexe d'un parc à appelants de 30 oiseaux (qui demeurent sur place) : voilà ce qui est autorisé. Tant mieux pour ceux qui en ont les moyens, **le Père Noël** continuera à passer pour eux. Pour les autres, depuis le 30 octobre, c'est **le Père Fouettard** : interdiction d'utiliser leurs appelants, même en habitant à quelques centaines de mètres du plan d'eau, même s'ils n'ont que 5 ou 6 oiseaux. Quelle justification ? Aucune. **Une astuce suffit à Mme Pompili pour diviser encore un peu plus les chasseurs** : elle autorise les appelants mais interdit leur transport. C'est donc à qui ne dispose que d'un petit nombre d'appelants, d'un petit enclos près de chez lui, d'un petit affût de branches ou de planches de 5 ou 6 m² que Mme Pompili interdit ce qu'**« en même temps »** elle autorise aux autres. **Récidiver dans la rupture d'égalité de traitement entre chasseurs** ayant les mêmes droits, titulaires du même permis, payant la même cotisation à leur fédération et la même redevance à l'Etat est **une injustice flagrante que les autorités nationales de la chasse auront à cœur de faire cesser au plus vite.**

Et que l'on ne vienne surtout pas nous parler du risque de grippe aviaire ! Que pèse ici le transport en voiture, sur quelques kilomètres, de 5 ou 6 canards domestiques quand les lâchers de faisans en pleine nature sont à nouveau et fort heureusement autorisés partout, **quand le ministre de l'agriculture, M. Denormandie, autorise chaque jour** des centaines de camions transportant des milliers d'oies, canards, dindes, chapons et autres volailles vivantes à traverser la France ! De deux choses l'une, ou le prétendu risque de grippe aviaire existe et il existe pour tout le monde ou il n'existe pas et il n'existe pour personne.

< L'hypocrisie, Mme Pompili, M. Denormandie, ça suffit ! >

M. Castex, laissez faire encore cela quand vous en serez informé ne serait pas bien. Nous cessons tout travail bénévole de « sentinelles sanitaires de la nature », rôle pourtant essentiel reconnu par l'Etat et fortement sollicité par l'Union Européenne précisément face au risque éventuel de grippe aviaire. Notre présence d'observateurs de l'avifaune migratrice comme de veilleurs sanitaires s'arrête là où l'hypocrisie politique commence. Priés par deux de vos ministres de rester chez nous avec nos appelants, nous quittons le terrain des observations ornithologiques et sanitaires, renonçant avec regret à une mission que nous avons toujours scrupuleusement remplie, les lecteurs de la revue nationale **La Sauvagine** en sont témoins. **Nous invitons les autres départements à faire de même.** Bénévoles associatifs de la chasse, nous reviendrons quand nous l'aurons décidé, c'est-à-dire **pas avant que nos droits bafoués soient à nouveau respectés.**

Dans l'attente d'un retour rapide à **un minimum de bon sens**, les agents salariés agréés de l'Etat sont désormais invités à venir effectuer seuls, chaque jour, partout et à notre place, l'indispensable travail d'observateurs qualifiés de l'avifaune migratrice et de son état sanitaire **sur la totalité du fleuve Rhône, rive gauche et rive droite, de tous ses affluents dont l'Isère, dans l'ensemble des départements de l'Ardèche et de la Drôme.**

C'est maintenant à l'Etat et à lui seul qu'incombe ces responsabilités ».

ANCGE - Observations de l'avifaune migratrice en milieu naturel – Rubrique mensuelle de *La Sauvagine*, la revue nationale des chasseurs de gibier d'eau, sous la responsabilité de Gilles Péré - Réseau national d'observateurs

Dont :

- . Pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les observateurs habituels, corédacteurs du texte ci-dessus :
- * Fleuve Rhône : Noël Chautard (26), Anthony Cuoq (26), Serge Girard (26), Christian Piolet (07), Philippe Platet (07),
- * Affluent Isère : Serge Roux (26), Michel Héritier (26), Denis Péatier (26)

L'INTERDEPARTEMENTALE CHASSE DRÔME-ARDECHE

NE SE RESIGNE PAS. DEMAIN COMME HIER,
NOS APPELANTS NOUS ALLONS POSER

CONSEIL INTERDEPARTEMENTAL 2020

CHAUTARD Noël (Livron, Délégué Départemental ANCGE Drôme), CORBELLINI Michel (Soyons, Président ACCA), CUOQ Anthony (Bourg les Valence, Bureau AICA, Administrateur ACCA), FANGET Jean (Annonay, ancien Président ACCA), FELIX Mickaël (St Julien le Roux, Président ACCA), GARNIER Eric (La Voulte S/Rhône), GAY Serge (Satillieu, Président ACCA), GIRARD Serge (Crest), HERITIER Michel (Châteauneuf S/Isère), LAMARIE Clément (Baix), LETRANGE Yolaine (Châteauneuf S/Isère), LIGIOT Patrice (Vernoux, Administrateur ACCA), NEUF-MARS Jean-Paul (La Coucourde, Président ACCA), NEUF-MARS Pierre (La Coucourde), NICOLAS Jean (Satillieu), PEATIER Denis (Pont de l'Isère, Administrateur AICA, Bureau ACCA), PIALET Alain (Loriol), PIALET Christian (Beauchastel, Administrateur ACCA), PIALET Marie-Agnès (Beauchastel), PLATET Philippe (Baix, Délégué Départemental ANCGE Ardèche), RIOU Sébastien (Boffres, Président ACCA), ROBERT Christophe (La Coucourde), SIERRA Jean-Manuel (Beauchastel)

SIEGE SOCIAL MAIRIE 07800 BEAUCHASTEL TEL 04 75 85 14 69

inter.chasse@hotmail.fr
www.interchasse-dromeardèche.fr

